



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU 02 DECEMBRE 2021

Date de la convocation :

Le 26 novembre 2021

Date d'affichage :

Le 26 novembre 2021

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Procurations : 3

A la majorité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Mention exécutoire : oui

L'an deux mille vingt et un, le deux décembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes, sous la Présidence de Laurent Poissant, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Monsieur Laurent POISSANT, Madame Nadège VANDENBUSSCHE, M. Philippe DUTKIEWICZ, Mme Catherine BECART, M. Didier COMPARON, Mme Anne-Marie DUHAMEL, M. Jean-Pierre COQUELLE, Mme Nadine DAUTRICHE-WAELES, M. Romain DRUMÉZ, M. Joël OUVRY, Mme Perrine FRUCHART, M. Bruno LOTHE, Mme Virginie MARTEL, Mme Cindy QUESTE, Mme Sophie PASSERIEUX, M. Joël BIGOURD, Mme Jacqueline LACHERAY, M. Alain COURAULT, Mme Marie-Claire EVRARD-COURTIN, Mme Marie-Claire DEBERT, Mme Angélique WASIL, M. Daniel LAIGLE, M. Jean-Claude BRUNELLE, M. Gaëtan GALLE.

Excusés : M. Philippe CARON, M. Grégory CLAUSEN, M. Serge HERMANT.

Absents : Mme Sylvie DEBOVE, M. Jimmy DELESTIENNE.

Excusés ayant donné procuration : M. Philippe CARON pouvoir à M. Philippe DUTKIEWICZ, M. Grégory CLAUSEN pouvoir à Joël OUVRY, M. Serge HERMANT pouvoir à Joël BIGOURD.

Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : Passage du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) à une Convention Territoriale Globale (CTG)

La ville de Mazingarbe fait de nombreuses années de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse une priorité majeure de sa politique publique.

Cet engagement se traduit dans le projet éducatif de la commune qui traite des enjeux éducatifs suivants :

- Construire des parcours éducatifs au service de l'épanouissement de l'enfant ;
- Renforcer la continuité éducative ;
- Œuvrer à l'égalité ;
- Soutenir la parentalité ;
- Réaffirmer les principes de citoyenneté ;

Depuis plusieurs années, la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et la ville ont signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), ce contrat pluriannuel d'objectifs et de cofinancement a permis d'accompagner le développement de l'offre d'accueil sur les territoires et les actions favorisant l'épanouissement des enfants. Cela s'est concrétisé par le développement de places en crèche (Centre Social) et le développement de nos accueils de loisirs sans hébergement.

Dans sa nouvelle convention d'objectifs et de gestion signée avec l'Etat, la Caisse Nationale d'Allocations Familiales (CNAF) souhaite rendre plus lisibles les financements qu'elle apporte à ses partenaires et les accompagner dans une logique plus globale. Cette volonté s'incarne dans un nouveau dispositif contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), à destination des collectivités. Cette convention doit se substituer aux CEJ qui arrivent à terme.

Pour notre collectivité, le CEJ arrive à terme au 31/12/2022 mais la CAF nous propose d'avancer la fin de ce contrat au 31/12/2020 et de bénéficier des CTG en date du 01/01/2021. Cela nous permettra de participer au plan rebond et bénéficier financièrement dès 2021 (au lieu de 2023) d'un bonus territoire pour l'ensemble des axes développés dans le CEJ

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité (27 pour, 0 contre, 0 abstention).

Emet un avis favorable au transfert du CEJ aux CTG à la date du 01/01/2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au CTG.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire

Laurent Poissant